

Note d'information branche Bâtiment et Travaux Publics

Par l'accord de branche du 13 juillet 2004 et l'avenant du 13 novembre 2008 **les organisations d'employeurs et de salariés du Bâtiment** se sont engagées à prendre les mesures nécessaires pour certifier les compétences des **salariés maîtres d'apprentissage** dans le cadre de leur mission d'accompagnement des jeunes en contrat d'apprentissage et/ou en contrat de professionnalisation. Cette disposition est devenue obligatoire depuis les **accords de 2013** pour l'ensemble des entreprises accueillant un apprenti (Les Maîtres d'Apprentissage non-salariés ne sont pas concernés par cette disposition).

En région Auvergne Rhône Alpes, la négociation et la mise en œuvre de ces mesures ont été confiées la **CPREF (Commission Paritaire Emploi Formation) BTP Auvergne Rhône Alpes** et la déclinaison est la suivante :

- **Formation** : d'une durée de 2 ou 4 jours selon l'expérience du maître d'apprentissage, proposée au sein des CFA BTP de la région à tous les maîtres d'apprentissage.
- **Certification pour l'obtention du Titre « Maître d'Apprentissage Confirmé »** : la certification (qui permet d'accéder au Titre) est réservée aux maîtres d'apprentissage **salariés** qui ont des compétences confirmées au regard du référentiel de leur fonction. Elle fait l'objet d'une demande conjointe de l'employeur et du salarié auprès de la CPREF BTP Auvergne Rhône Alpes par le biais d'un dossier de candidature.

Tableau de synthèse des pré requis pour présenter le Titre de Maître d'Apprentissage Confirmé :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Public concerné	Maître d'apprentissage débutant	Maître d'Apprentissage justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle et de 2 ans d'expérience de tutorat	Maître d'Apprentissage titulaire du BM et ayant 2 ans d'expérience de tutorat OU MA ayant suivi une formation de tuteur et ayant 2 ans d'expérience de tutorat
Durée formation	4 jours	2 jours	Dossier avec justificatifs pour obtention du diplôme par équivalence

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge par votre OPCO (voir sur www.constructys.fr) pour les salariés ou le Conseil de la formation pour les artisans (<https://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr>).

BULLETIN D'INSCRIPTION - Formation Maître d'apprentissage niveau 2 Vendredi 24 janvier et vendredi 14 février 2020

BTP CFA Livron – 14 heures – 280 € net - **A retourner à** : celine.marse@cca-btp.fr ou fax : 04 75 61 21 92

Entreprise :

Raison sociale :

Ville :

Responsable de l'inscription :

Nom et Prénom

Tél : Mail :

Le stagiaire :

Nom : Prénom :

Maitre d'apprentissage de : (nom + prénom de l'apprenti)

Mail pro : Tél Mobile :

Date et signature :